



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moulins, le lundi 16 mars 2020

### Suspension de l'accueil au service des étrangers

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, l'accueil des usagers est suspendu, y compris pour les usagers qui avaient un rendez-vous. Les usagers sont invités à consulter les informations mises à jour sur le site internet de la préfecture : [www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr).

Pour les étrangers en situation régulière, la durée de validité des documents suivant, arrivant à échéance à compter du 16 mars 2020, sera automatiquement prorogée de trois mois sur le territoire français :

- visas de long séjour ;
- titres de séjour, à l'exception des titres spéciaux délivrés au personnel diplomatique et consulaire étranger ;
- autorisations provisoires de séjour ;
- attestations de demande d'asile ;
- récépissé de demande de titre de séjour.

Pour toute demande revêtant un caractère d'urgence, vous êtes invités à transmettre vos demandes sur la boîte mail suivante : [pref-etrangers@allier.gouv.fr](mailto:pref-etrangers@allier.gouv.fr).

Pour toute autre demande, vous êtes invités à attendre la réouverture de l'accueil au sein du bureau de la nationalité et des étrangers.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, déposer vos demandes par courrier :

Préfecture de l'Allier - Bureau de la Nationalité et des Etrangers - 2, rue Michel de l'Hospital-  
CS 31649 - 03016 Moulins Cedex

### CONTACT PRESSE

Préfecture de l'Allier - Communication interministérielle  
2, rue Michel de l'Hospital- 03016 Moulins Cedex  
Tél. 04 70 48 33 10 ou 04 70 48 30 36 - courriel : [pref-communication@allier.gouv.fr](mailto:pref-communication@allier.gouv.fr)  
[www.allier.gouv.fr](http://www.allier.gouv.fr) - @prefet03